

19 DEC 1950

N. | |

RESTRICTED  
SR/89  
13 août 1949  
French  
Original: English

COMPTE RENDU DE LA QUATRE-VINGT-NEUVIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le samedi 13 août 1949,  
à 11 heures.

Présents: M. Yalcin (Turquie) - Président  
M. de Boisanger (France)  
\*M. Rockwell (E.U.A.)  
  
M. Azcarate - Secrétaire Principal  
M. Lucas (France) - Membres du Comité  
M. Zorlu (Turquie) Technique pour  
M. Kunde (E.U.A.) les Réfugiés  
  
\* suppléant -----

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Comité Technique et exprime l'espoir qu'ils seront en mesure de terminer et de soumettre leur rapport prochainement. La Commission invite les membres du Comité à présenter toutes observations qu'ils pourraient désirer faire en ce moment.

M. ZORLU note que l'examen de la question des groupes mixtes de travail composés d'Arabes et d'Israéliens, chargés d'évaluer les dommages causés aux biens arabes en Israël, a été ajourné par le Comité Général pour le moment présent. Il souhaite insister sur le fait que cette question soulevée dans l'un de ses rapports préliminaires (Com.Tech./2) par le Comité Technique, est considéré par le Comité comme étant d'extrême urgence. Il est également estimé qu'il convient de prendre sans délai des mesures conservatoires pour les orangeries et que seul un comité analogue peut prendre des dispositions en ce qui concerne ces mesures.

Quant aux projets existants de travaux publics qui pourraient fournir de l'emploi aux réfugiés, M. Zorlu mentionne le projet Mussa Alami élaboré par la Société arabe pour la région jordanienne; ce projet est déjà en voie d'exécution, mais on a besoin d'aide technique de la part des Nations Unies ainsi que de dollars en vue de l'équipement nécessaire. Les autres plans existants ne sont que de vagues esquisses. A son avis, la nécessité la plus urgente c'est l'envoi d'experts en irrigation

puisque le problème de l'eau est encore de première importance; d'experts agricoles, et d'experts sanitaires pour combattre le paludisme et d'autres affections.

En ce qui concerne le dénombrement mentionné dans le mandat du Comité, celui-ci est parvenu à la conclusion qu'il doit s'effectuer sous la surveillance de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine; toutefois, M. Zorlu fait remarquer que des fonds spéciaux seront nécessaires. En outre, le Comité n'est pas satisfait des chiffres dont on dispose à l'heure actuelle et qui diffèrent grandement d'une région à l'autre. Il faut compter sur une certaine marge d'erreur; dans la région de Gaza, sous la surveillance des Quakers, la marge d'erreur est probablement très petite, pas plus de 5 pour 100, tandis qu'en Syrie et au Liban, elle pourrait s'élever à 10 ou 20 pour 100 et, dans certaines parties de Palestine, à 30 ou 40 pour 100.

M. LUCAS attire l'attention sur le fait que, selon les chiffres qu'a fournis la Croix-Rouge, environ 70.000 réfugiés sont coupés de leurs terres par les lignes de front existantes. La plupart de ceux-ci vivent à présent du côté arabe; si la Commission pouvait obtenir pour eux la permission de traverser les lignes de front librement en vue de la culture de leurs terres, pour environ un dixième des réfugiés il ne se poserait plus de problème à résoudre.

M. de BOISANGER demande si le Comité technique envisage la création de plusieurs groupes mixtes de travail et, dans l'affirmative, de combien de groupes et à quelles fins.

M. KUNDE répond que, de l'avis du Comité, le comité mixte pour les questions de compensation pour les biens, devrait comporter plusieurs sous-comités: l'un chargé de déterminer la propriété du bien immeuble lorsqu'elle est contestée; un second pour évaluer les dommages à une date sur laquelle on se sera mis d'accord; un troisième pour favoriser les mesures conservatoires des biens existants tels que les plantations d'agrumes, les constructions, etc. En outre, il devrait y avoir un comité, sous surveillance internationale, chargé de s'occuper des problèmes de rapatriement et de réinstallation; ce groupe pourrait disposer de deux sous-comités, l'un chargé de surveiller le rapatriement et de garantir certains droits à ceux qui rentrent, le second de s'occuper de la réinstallation des réfugiés qui pourraient ne pas rentrer en Israël.

M. de BOISANGER demande si les divers gouvernements avec lesquels le Comité s'est trouvé en rapport ont exprimé des opinions relatives aux réfugiés qui pourraient ne pas rentrer en Israël ou suggéré des plans en vue de leur réinstallation possible.

M. ZORLU répond que le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie s'est montré plus intéressé par une telle réinstallation que les autres gouvernements des Etats arabes, mais, bien que l'on ait prévu des crédits budgétaires, et que l'on ait promis des projets, aucun de ceux-ci n'est encore sorti.

M. KUNDE ajoute que, bien que l'on connaisse l'existence de certains plans d'un caractère technique, le Comité technique a rencontré dans l'ensemble une résistance considérable pour se faire communiquer ses plans. A l'heure actuelle on a surtout besoin d'experts qui se rendent auprès des gouvernements et proposent des suggestions pratiques pour rendre possible l'exécution de ces projets. Il y a deux types de projets: ceux qui revêtent un caractère immédiat et temporaire, tels que la construction de routes, d'immeubles, etc. et ceux qui demanderaient des recherches de nature technique plus complète et plus prolongées, tels que les projets d'assèchement de marais. Toutefois, le Comité technique n'a pas accès à ces projets.

M. ROCKWELL demande si le Comité a des renseignements sur la répartition possible des réfugiés aux fins de réinstallation, entre Israël et les Etats arabes.

M. KUNDE fait observer, qu'en raison de l'économie collective qu'établit en ce moment l'Etat d'Israël, on ne connaît pas le nombre de réfugiés qui seront autorisés à rentrer, et l'on peut également se demander si un grand nombre des réfugiés arabes, accoutumés à une sorte de vie très différente, seront satisfaits d'appartenir à une telle société. La question qu'il convient donc de déterminer, c'est la capacité d'absorption des Etats arabes, non compris le Liban qui ne peut recevoir que très peu de réfugiés ou même aucun. M. Kunde ne pense pas que l'un quelconque des Etats arabes soit en mesure d'absorber un grand nombre de réfugiés et de les mettre à même de subvenir à leur propre existence; le Royaume hachémite de Jordanie même aurait besoin d'aide extérieure s'il s'agissait d'un mouvement important. La tendance générale observée par le Comité a été d'envisager une réinstallation de faible envergure sur la base d'unités, c'est-à-dire l'établissement de villages ou d'unités plus petites suivant les fonds dont on disposerait.

M. ROCKWELL demande si le Comité a recueilli des impressions relatives aux vœux des réfugiés eux-mêmes sur la question.

M. ZORLU répond que presque tous les réfugiés semblent désireux de rentrer dans leurs foyers. Toutefois l'importance de la question réside dans le fait que la majorité des réfugiés qui se trouvent dans les camps ne sont pas informés des conditions prévalant actuellement en Israël et des intentions du Gouvernement israélien en ce qui concerne les réfugiés rentrants. Les autorités israéliennes ont expliqué au Comité qu'il ne serait pas question de faire réintégrer aux réfugiés les foyers mêmes qu'ils ont quitté; ils seront traités comme s'ils étaient de nouveaux immigrants et seront réinstallés en fonction des projets économiques du Gouvernement. Pour cette raison, le Comité considère qu'un comité international serait nécessaire pour défendre les intérêts des réfugiés rentrants et leur garantir certains droits.

M. ROCKWELL demande si le projet économique d'Israël fera bénéficier les réfugiés rapatriés d'un niveau de vie plus élevé.

M. ZORLU fait observer qu'il y a plus en cause qu'un "niveau de vie" en soi. La vie économique planifiée de l'Etat d'Israël est très éloignée de la vie patriarcale des Arabes. Il est probable que les localités israéliennes dans lesquelles ils pourraient être envoyés leur paraîtraient être plus semblables à des camps de concentration qu'à des villages. Il admet, avec M. Rockwell que, de ce fait, les Etats arabes pourraient élever une protestation violente et alléguer que les réfugiés seraient maltraités; mais il estime que cette question doit être examinée avant que ne reviennent les réfugiés, attendu qu'une fois qu'ils se trouveront à l'intérieur des frontières d'Israël, le Gouvernement de ce pays maintiendra simplement qu'ils doivent être soumis naturellement au même régime que tous les autres citoyens israéliens.

En réponse à une question de M. ROCKWELL qui demande si, dans ce cas, la Commission devrait plutôt viser à la réinstallation qu'au rapatriement, M. ZORLU dit que si l'on peut établir immédiatement des comités mixtes chargés des mesures conservatoires aux biens arabes, il se pourrait que l'on soit à même de rapatrier certains réfugiés d'une manière satisfaisante. Par contre si la question traîne encore pendant une autre année, les traces de la vieille économie arabe disparaîtront complètement. Pour cette raison il considère la constitution des comités mixtes comme d'importance primordiale.

M. KUNDE insiste sur le fait que le Comité a été nettement informé par les autorités israéliennes que le mot "rapatriement" décrit inexactement l'opération qu'ils ont l'intention d'effectuer et qui constituerait en fait l'admission de nouveaux immigrants. Elles considèrent que le "rapatriement", en tant que tel, est impossible puisqu'il n'y a pas d'Etat arabe dans lequel les Arabes puissent rentrer.

M. de BOISANGER demande s'il existe une possibilité de rétablissement d'une économie arabe en Israël, au cas où les mesures conservatoires seraient prises.

M. ZORLU pense qu'une telle possibilité existerait; de toute façon il y aurait une base de discussion.

En réponse à une question du PRESIDENT concernant les orangeries, M. ZORLU dit qu'il ne sait pas si l'attitude israélienne procède d'une nouvelle tentative visant à empêcher les Arabes de rentrer en Israël, où de la conviction que les plantations anciennes peuvent et doivent être remplacées par des orangeries plus modernes.

Le PRESIDENT demande si le régime des "kibboutzin" est maintenant très répandu dans l'ensemble d'Israël.

M. ZORLU répond qu'il a été largement étendu. Le membre du Comité fait remarquer que les villages, placés en général le long des frontières et peuplés surtout de jeunes sionistes enthousiastes, sont des unités qui se suffisent à elles-mêmes et peuvent en même temps servir de postes avancés, en cas de nécessité d'ordre militaire. En outre leur production agricole a une influence indubitable sur l'économie du pays.

En réponse à une question de M. ROCKWELL relative aux impressions que le Comité a retiré de la Galilée occidentale, M. LUCAS dit que le Comité a traversé cette région qui lui a semblé être la seule région dans laquelle il y eût encore de la place pour établir des réfugiés; toutefois on y installe constamment de nouveaux immigrants. En ce qui concerne la Galilée orientale, c'est une région militaires fermée que le Comité n'a pas été en mesure de visiter. Dans la région de plaines fertiles du nord de Gaza, par contre, le Comité n'a observé pour ainsi dire aucun village israélien; elle a paru presque inoccupée. M. Lucas veut toutefois insister sur le fait qu'en dépit de projets de grande ou de petite envergure, la réinstallation ne peut avoir lieu que peu à peu. Un très petit nombre de projets peuvent absorber plus de 5.000 travailleurs et l'oeuvre de réinstallation dans son

ensemble pourrait très bien s'étendre sur une période de 5 ans. Par conséquent la nécessité la plus urgente c'est de s'assurer la continuation de la fourniture des fonds pour les secours immédiats aux réfugiés. Il est également important, estime le Comité, d'obtenir pour les habitants des villages arabes qui se trouvent le long des lignes de front la liberté de traverser ces lignes, afin de leur permettre de cultiver leurs terres.

En réponse à une question du PRÉSIDENT concernant le Négeb, M. ZORLU dit que, pour le moment présent, c'est encore un désert. Toutefois, le Gouvernement israélien nourrit de grands espoirs au sujet de ses possibilités de développement et a l'intention d'installer éventuellement un million de citoyens israéliens dans cette région.

M. KUNDE admet que la situation en général est décourageante, à moins que l'on ne prenne prochainement des mesures. Si l'on pouvait réinstaller, de façon satisfaisante, quelques réfugiés dans le proche avenir, l'effet serait salutaire sur le moral des autres. Il insiste donc pour que l'on ne perde plus de temps à des enquêtes et que l'on prenne le plus tôt possible des mesures de nature quelconque, si restreintes soient-elles.

En réponse à une demande de M. de BOISANGER qui veut savoir quelles sortes de mesures on pourrait prendre en vue d'une réinstallation immédiate, M. KUNDE suggère que des techniciens et en particulier des experts en irrigation soient désignés pour apporter leur aide à la réalisation du projet, déjà commencée, par la Société arabe, au voisinage de Jéricho. On a déjà foré un puits qui peut fournir de l'eau à une agglomération de réfugiés de 2000 âmes; toutefois, on a découvert que le sol avoisinant est salé en certains endroits et l'on a demandé au Comité de fournir des experts en irrigation et des experts agricoles pour donner des conseils aux ingénieurs. Le Comité considère que l'on disposerait ainsi d'un excellent point de départ en vue de mesures pratiques; en outre, les experts désignés pourraient également aider le Gouvernement du Royaume hachénite de Jordanie en ce qui concerne les plans qu'il pourrait avoir en vue de la réinstallation.

M. de BOISANGER demande s'il existe, en Israël, des possibilités que la Commission pourrait suggérer au Gouvernement israélien.

M. LUCAS répond que les régions encore vides près de Gaza et dans la Galilée occidentale pourraient faire l'objet de discussions. Auprès de Gaza le Comité a observé des villages détruits d'un type que l'on pourrait aisément reconstruire. Il fait toutefois remarquer que les observations du Comité remontent à deux mois et que la situation en Israël se modifie d'un jour à l'autre.

M. de BOISANGER pense qu'il pourrait être souhaitable de publier le rapport du Comité technique aussitôt qu'il sera prêt. Il suggère en conséquence que le Comité établisse son projet de rapport en deux parties, dont la première serait destinée à être publiée, tandis que la seconde comporterait des questions qui ne seront destinées qu'à l'information de la Commission.

Le PRESIDENT et M. ROCKWELL acceptent la suggestion de M. de Boisanger à la condition que le rapport entier sera aussi complet et d'une aussi grande franchise que possible.

M. ZORLU répond que le Comité s'efforcera de terminer son rapport au cours de la semaine suivante.

-----